

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2551**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Sténotypiste

Nouvel intitulé : Sténotypiste de conférences

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sténotype Grandjean SA	Directeur Sténotype Grandjean, Directeur Sténotype Grandjean

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

324t Saisie, mise en forme et communication des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La sténotypie est une technique de notation intégrale de la parole en temps réel sur une machine spéciale appelée « sténotype ». Ainsi, le sténotypiste note les propos qu'il entend dans les réunions auxquelles il assiste, mais il note aussi le nom des locuteurs, ce qui se passe dans la salle (rires, applaudissements, brouhaha, protestation, mouvements divers, etc.) ainsi que des éléments de procédure (votes, remplacement de présidence, entrée/sortie de certains participants, etc.)

A l'aide de sa prise intégrale, il rédige ensuite le compte rendu qui restituera les propos tenus dans la réunion, et l'ambiance. Il peut aussi en faire une synthèse selon la demande.

En tant que sténotypiste de conférences, il prend en sténotypie l'intégralité des propos tenus dans les réunions, colloques et assemblées délibératives auxquels le sténotypiste est convoqué, et en dresse un compte rendu fidèle, intégral, résumé ou synthétisé, selon la demande.

En tant que sténotypiste judiciaire, il prend en sténotypie l'intégralité des débats se déroulant en salle d'audience d'un tribunal et dresse le verbatim parfaitement fidèle (peu ou pas de réécriture, les propos étant opposables aux parties).

En tant que sténotypiste parlementaire, il prend en sténotypie l'intégralité des débats se déroulant dans l'hémicycle d'une assemblée délibérative (parlement, collectivité territoriale) et dans les salles de commissions rattachées. Il produit un compte rendu fidèle, pouvant être opposé aux différents locuteurs, et servant de base à la rédaction du Journal Officiel des Débats de l'assemblée concernée.

En tant que sténotypiste de presse, il prend en sténotypie les dépêches parvenant par téléphone des correspondants d'un périodique et les retranscrit mot pour mot afin de les transmettre à la rédaction en chef pour publication.

En tant que sténotypiste en audiovisuel, il prend en sténotypie, en direct ou en différé, des émissions de télévision afin de produire, par le truchement d'un logiciel de transcription automatique de la sténotypie, un sous-titrage à l'intention des personnes sourdes ou malentendantes.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - capacité à prendre en note la parole en temps réel, soit à plus de 200 mots/minute à l'aide d'une sténotype (clavier spécial), avec une qualité de prise optimale, notamment pour le sous-titrage vidéo.

- capacité à rédiger, à partir de la sténotypie saisie, un compte rendu, intégral ou résumé ou encore synthétisé ; ce qui implique une bonne maîtrise de la langue française et une culture générale solide.

- maîtrise des outils informatiques courants (traitement texte, système d'exploitation, messageries Internet) ou spécifiques (logiciel de transcription de la sténotypie assistée par ordinateur)

- capacité à gérer une entreprise individuelle (pour les sténotypistes se destinant à exercer en profession libérale)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activités. Le sténotypiste peut également exercer en profession libérale.

Type d'emplois accessibles : - sténotypiste de conférences,

- sténotypiste judiciaire,

- sténotypiste parlementaire,

- sténotypiste en sous-titrage.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1606 : Saisie de données

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se décompose en 4 registres de compétences : 1 - Rédactionnel : retranscription des éléments pris en sténotypie (devoirs sur table)

2 - Sténotypie : vitesse de prise élevée (supérieure à 210 mots/minute), d'une qualité de prise (taux d'erreur acceptable), et maîtriser les

logiciels de transcription de la sténotypie assistée par ordinateur et d'édition (productivité en révision de texte)

3 - Bureautique : traitement de texte pour la production des comptes-rendus, Internet pour la communication avec les clients, etc (consignes de présentation intégrées dans les devoirs sur table)

4 - Relationnel : le sténotypiste exerce généralement en profession libérale ; il doit donc être capable de gérer une micro-entreprise, ce qui implique du relationnel avec clients, fournisseurs, administrations, etc, et des connaissances de base en gestion (comptabilité, fiscalité) (entretien avec le jury)

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	17 membres, dont 16 externes
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	17 membres, dont 16 externes
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à partir de la promotion sortie en 1998 et jusqu'en juin 2001.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen de titres délivrés chaque année (calculé sur les quatre dernières années) : 5

Autres sources d'information :

<http://www.stenotype-grandjean.com>

Lieu(x) de certification :

STENOTYPE GRANDJEAN 42, rue Cabanis
75014 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sténotype Grandjean 42 rue Cabanis
75014 Paris

Centre de Sténotypie d'Avignon (Avignon)

Historique de la certification :

Certification suivante : Sténotypiste de conférences